



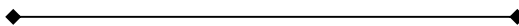
Compte - rendu du Comité Technique Restreint « Marais salé » Mercredi 10 juin 2009, à La Guérinière

Présents :

Claudia BEARZATTO, Technicienne du SMAM, **Gaëlle BEERGUNNOT**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL), **Noël FAUCHER**, Président de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier, **Sylvain DAUBISSE**, Représentant de l'Association Sel de la Baie, **Gilles GAUDICHON**, Chef de Service de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication, **Thierry GROULT**, direction départementale de l'équipement et de l'Agriculture de Vendée, **Philippe NAUD**, Président de la Coopérative de Sel de Noirmoutier, **Pierre PEAUD**, Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée, **Jean Noël PITAUD**, Délégué du CA de la coopérative de Sel de Noirmoutier, **Antoine PONTON**, Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, **Matthieu VASLIN**, chargé d'étude LPO Vendée

Excusés :

Robert BLANCHARD, Maire de Bourgneuf en Retz, **Christophe CHABOT**, communauté de communes Côte de Lumière, **Michel DERIEZ**, Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer, **Gilles DOUILLARD**, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée, **Raymond GUILLAUD**, Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique, **Eric PERRIN**, Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres.



Ordre du jour :

Elaboration du document d'objectifs « Oiseaux »

- 1/ Rappel des enjeux et des objectifs
- 2/ Discussion des Propositions d'actions pour atteindre les objectifs de préservation

Une note est distribuée à chacun des participants.

Antoine PONTON, chargé de missions Natura 2000 rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Matthieu VASLIN chargé d'études à la Ligue pour la Protection des Oiseaux, présente les propositions d'actions sur la zone du marais salé :

- ✓ Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité,
- ✓ Etudier comment les oiseaux utilisent différents sites dans les espaces et le temps en fonction des contraintes climatiques, tidales et de dérangement,
- ✓ Etudier l'évolution des populations d'oiseaux patrimoniaux qui nichent dans le marais salé,
- ✓ Organiser la fauche des bossis de marais salants,
- ✓ Garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification,
- ✓ Maintenir une cohésion à petite échelle dans les degrés d'utilisation du marais
- ✓ Préserver des zones favorables au Hibou des marais et au Busard cendré.

Discussion

Madame Gaëlle BEERGUNNOT de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), interpelle Matthieu VASLIN sur l'action qui vise à garantir des zones de tranquillité pour les espèces d'oiseaux. Elle souhaite savoir si cette action concerne seulement les zones du marais de Müllenbourg, du Polder Sébastopol et de la lagune du Dain ou si cela concerne l'ensemble du marais salé ?



Monsieur Matthieu VASLIN, explique qu'il y a beaucoup de zones à enjeux pour les oiseaux en tant que reposoirs et sites de nidification ; cette action vise l'ensemble de la frange littorale salée.

Action « fauche des bossis de marais salants ».

Cette gestion des bossis nécessite une organisation globale à l'échelle du marais, selon trois paramètres par ordre d'importance :

- ✓ La période de reproduction des oiseaux,
- ✓ La production de sel (limiter les impuretés dans le sel),
- ✓ La qualité du fourrage.

Cette approche collective pourrait se faire via Natura 2000 avec des aides pour l'acquisition de matériels, la valorisation du foin et la mise en place d'un calendrier de fauche en accord avec les sauniers.

Sur le continent il existe des mesures agri-environnementales qui sont contractualisées par les agriculteurs qui exploitent les bossis des marais salants (et non les sauniers). De fait, cette gestion devra cibler le volontariat des agriculteurs du continent.

Action « maintenir une cohésion à petite échelle dans les degrés d'utilisation des marais ».

L'objectif est de maintenir une mosaïque d'habitats lagunaires, c'est-à-dire de maintenir différents compartiments en eau salée et/ou saumâtre.

Sur une unité hydraulique, il serait intéressant de maintenir les mares d'eau douce (plus ou moins temporaire), des bassins d'eau salée et des zones plus saumâtres.

La Direction Régionale de l'environnement explique qu'il est important de faire de lien entre les différents CRE lancés sur le territoire et cette action de gestion de mosaïque. En effet, des travaux sont prévus dans les Contrats Restauration Entretien; ils devront nécessairement être en adéquation avec cette préconisation du document d'objectifs « oiseaux ».

Action « préserver des zones favorables au Hibou des marais et au Busard cendré ».

Cette action cible des espèces dites « parapluies » c'est-à-dire qui vont concernées des espèces emblématiques (hiboux des marais et busards cendrés) et tout le cortège de passereaux associés (Cisticole des joncs, Bruant des roseaux, Gorgebleue,).

Il est préconisé de conserver des zones de friche dans le marais et adopter une gestion favorable aux espèces concernées, c'est-à-dire faire un broyage sur une rotation pluriannuelle dans des îlots en friche d'une dizaine d'hectares environ.

Sylvain DAUBISSE, représentant de l'Association Sel de la Baie, s'interroge sur la surface d'une dizaine d'hectares. Il espère que cette notion de « friche » ne soit pas contraire à d'autres actions de gestion, par le pâturage par exemple.

Pour que cette action soit efficace, des secteurs seront ciblés et une gestion concertée sera réalisée (garantir un îlot d'au moins 10ha, sur la base du volontariat). **Matthieu VASLIN** précise que ces espèces sont généralement fidèles à leur site de nidification d'où l'importance de rotation sur 4 années au sein du même îlot.



Sur l'action « garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification ».

Monsieur Noël FAUCHER explique qu'il est important de compléter cette action par de l'information et de la sensibilisation sur des zones ciblées. Il faudra donc mettre en place des panneaux aux endroits « clés » (accès du marais) à l'attention des différents publics.

Monsieur FAUCHER estime qu'une brigade « environnement » permettrait d'avoir une présence continue sur le terrain. Il mentionne le coût important de fonctionnement d'une telle brigade et sollicite les services de l'État pour être aidé sur cette ambition.

Relevé de propositions

Les actions retenues par le comité technique :

- Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité,
- Etudier comment les oiseaux utilisent différents sites dans les espaces et le temps en fonction des contraintes climatiques, tidales et de dérangement,
- Etudier l'évolution des populations d'oiseaux patrimoniaux qui nichent dans le marais salé,
- Organiser la fauche des bossis de marais salants,
- Garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification,
- Maintenir une cohésion à petite échelle dans les degrés d'utilisation du marais
- Préserver des zones favorables au Hibou des marais et au Busard cendré.

Hiérarchiser les fiches actions

Travailler sur les recommandations qui pourraient être intégrés dans la charte Natura 2000

La prochaine réunion est prévue le 6 juillet 2009

Contact :

Antoine PONTON *Chargé de mission Natura 2000*

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

aponton@marais-breton-baie-bourgneuf.com